

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025

(Date de convocation : 29 Août 2025)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	25
Absents excusés ayant donné procuration :	3
Absent excusé non représenté :	1
Absent non excusé :	/
Votants :	28

L'An deux mille vingt-cinq et le quatre Septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE, Madame Sabrina BOHIGUES.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Claude DANY (procuration à Monsieur Franck RIMBERT), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT).

Absent excusé : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convention de mise à disposition d'espaces publics

Monsieur PASCAL expose à l'Assemblée que dans le cadre d'une coréalisation entre le Centre Dramatique Des Villages du Haut-Vaucluse (CDDV) et La Garance – Scène Nationale de Cavaillon, la Ville accueillera le spectacle "Les Trois Mousquetaires", les samedi 4 et dimanche 5 octobre 2025.

Ce projet théâtral original est conçu comme une série en plusieurs saisons, à la manière d'un feuilleton. Après une première saison à Velleron et une deuxième à Valréas, la saison 3 se déroulera cette année à Pernes-les-Fontaines, sous forme de spectacle mésostatique, mi-déambulatoire dans l'espace public.

Afin de formaliser les modalités de mise à disposition de ces espaces, La Garance – Scène Nationale souhaite établir une convention avec la commune, précisant les conditions d'utilisation des lieux et les équipements nécessaires à la bonne tenue du spectacle.

Monsieur PASCAL invite le Conseil Municipal à approuver ladite convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur PASCAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention à conclure avec le Centre Dramatique Des Villages du Haut-Vaucluse (CDDV) et La Garance – Scène Nationale de Cavaillon pour la mise à disposition de l'espace public dans le cadre du spectacle "Les Trois Mousquetaires", les samedi 4 et dimanche 5 octobre 2025, telle qu'annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pascal BREMOND



Pour extrait conforme,
le Maire,

Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 22 Septembre 2025
Publiée le : 22 Septembre 2025